



## NOTRE POLITIQUE : REDRESSER LES FINANCES, SANS AUGMENTER LES TAUX D'IMPOSITION, TOUT EN MAINTENANT UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ !

Les finances des collectivités ont subi de plein fouet la crise du COVID-19 de 2020 et Beynes ne fait pas exception. Près de 480 000 € de manque à gagner ont impacté fortement nos capacités financières. À cela se sont ajoutées les dépenses supplémentaires indispensables à l'adaptation de la commune aux contraintes sanitaires...

Par ailleurs, nous subissons la dette constituée par l'ancienne majorité de presque 6 millions d'euros. À cette somme conséquente s'ajoute encore 1 million d'euros d'un prêt relais concernant la vente d'un bien qui n'a jamais été réalisée. De plus, la disparition de la taxe d'habitation versée à la commune est à peine compensée par l'Etat qui nous reverse la part de la taxe foncière, historiquement perçue par le Département.

De ce fait, les marges de manœuvre sont quasiment inexistantes et nous obligent à la plus grande rigueur dans la gestion des deniers communaux.

Quelques soient les défis à relever, nous sommes dans une dynamique de recherche de solutions à toutes ces difficultés.

Aussi, nous avons pris un ensemble de mesures afin de dégager une manne supplémentaire sans augmenter les taux d'imposition :

- rechercher systématiquement des subventions pour toutes les opérations engagées,
- optimiser les dépenses de fonctionnement pour réaliser des économies pérennes,
- piloter mois par mois les dépenses pour nous adapter aux aléas de la crise sanitaire.

Ces nouvelles directives nous permettent de conduire des travaux importants pour 2021 :

- raccorder à la fibre tous les bâtiments publics et notamment les écoles,
- engager les travaux de rénovations indispensables de certains bâtiments communaux,
- conduire des projets d'investissement structurants pour Beynes, à destination de la jeunesse.

Nous avons souhaité être transparents sur le sujet majeur du budget communal. C'est pourquoi, lors du conseil municipal spécial du 17 avril, chaque Maire adjoint a présenté à la population son budget 2021. Lors de cette séance de plus de 4 heures, nous avons tenu à expliquer en détail comment nous envisageons d'utiliser les ressources de la commune.

La séance filmée est consultable sur le site [beynes.fr](http://beynes.fr)

 La Mairie - Conseils Municipaux - [Conseil Municipal du 17 avril 2021](#).

Nous espérons que cette lettre d'information que nous avons voulu la plus claire possible, vous apportera les clés de compréhension de nos actions.

Je vous en souhaite une bonne lecture et me tiens à votre disposition, pour toute information complémentaire, notamment lors des permanences mensuelles en mairie annexe qui reprendront en septembre.



Therry Dolléans, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint,  
délégué aux affaires scolaires,  
aux finances et à la vie économique

En 2019, la part de la taxe foncière sur le bâti collectée par les Départements devait être reversée aux municipalités pour leur redonner des capacités financières. Mais, c'est avec ce reversement que l'Etat a décidé de compenser la taxe d'habitation sur la résidence principale qui disparaîtra totalement pour tous les ménages en 2023.



**Vous l'aurez compris, pas de ressources supplémentaires pour la commune.**

Aussi, sur votre prochaine feuille d'imposition sur le foncier, **le taux de la commune qui reste inchangé** et le taux du département seront fusionnés et vous ne verrez qu'une seule ligne :

**TAXE SUR LE FONCIER BÂTI :**

taux communal 20.78% + taux du département 11.58% = 32.36%

[ **10,195 M € en INVESTISSEMENT**  
pour les **PRIORITÉS** ]

**Rénovations obligatoires :**

- Toit et isolation de La Barbacane.
- Mise aux normes de la Crèche des Lutins.
- Travaux de voiries.

**Nouvelles opérations :**

- Remplacement du Centre technique municipal actuel insalubre.
- Terrain de football synthétique.
- Réorganisation de l'Hôtel de Ville pour l'amélioration des conditions de travail.
- Aire multisports.
- Création d'une salle d'archives au Val des 4 Pignons.



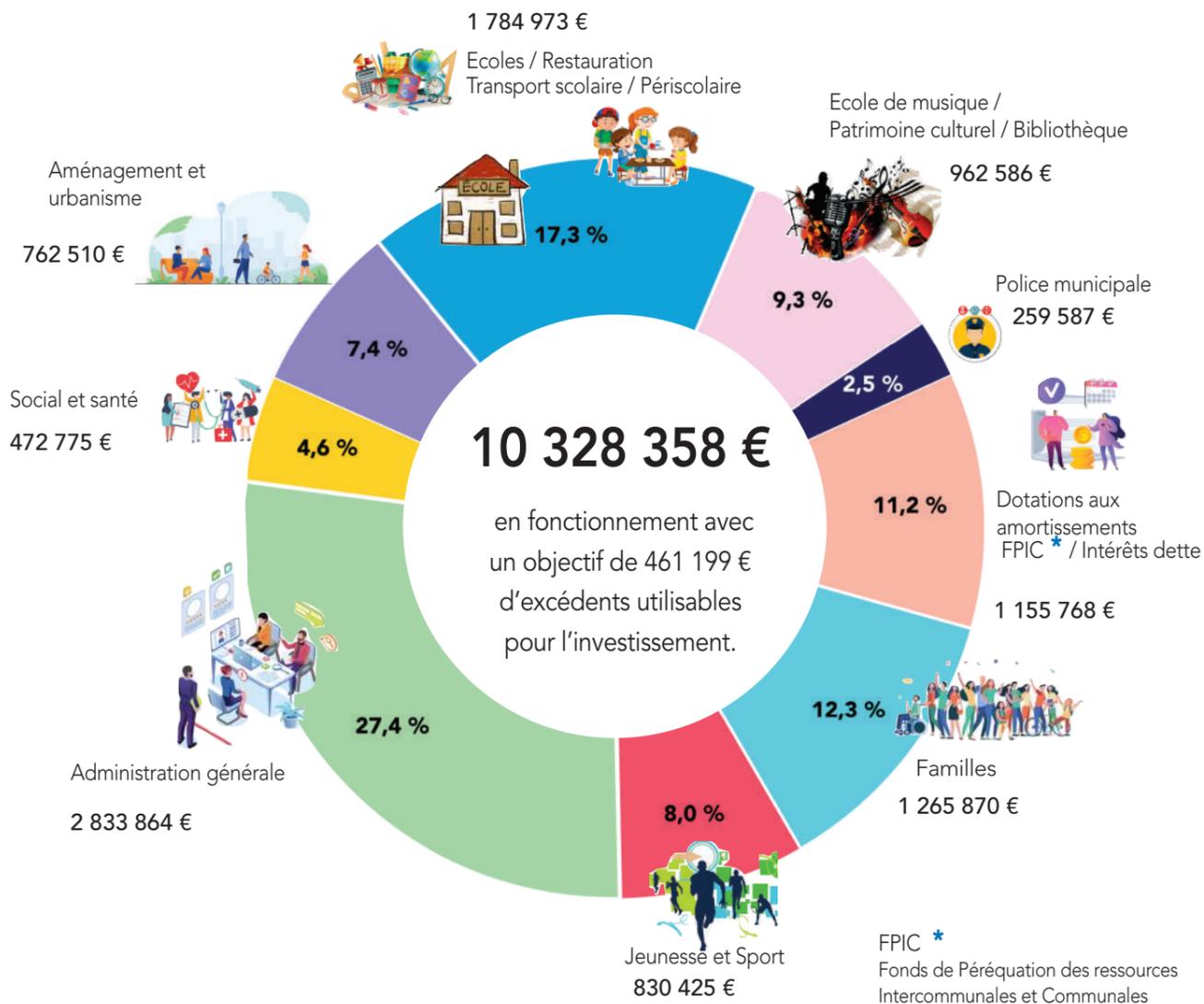
+ 3,95 %

AUGMENTATION DES RECETTES RÉELLES  
PAS D'AUGMENTATION DES TAUX D'IMPÔTS

MAÎTRISE DE L'AUGMENTATION  
DES DÉPENSES RÉELLES

+ 0,38 %

[ **UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021 QUI REDONNE DE L'AIR AUX FINANCES** ]



[ **FONCTIONNEMENT UNE MAÎTRISE DES DÉPENSES** ]



	2020	2021
Recettes moins dépenses	- 124 132,30 €	+ 216 267,22 €
Autofinancement	235 000 €	461 199 €

	2020	2021		2020	2021
<b>DÉPENSES DE GESTION</b>	9 410 345,48 €	9 420 762,75 €	<b>RECETTES RÉELLES</b>	9 433 040,18 €	9 805 425,97 €
Charges financières et exceptionnelles	146 827,00 €	172 396,00 €	Amortissements + Travaux en régie	40 825,00 €	61 125,00 €
<b>DÉPENSES RÉELLES</b>	9 557 172,48 €	9 593 158,75 €	<b>RECETTES</b>	9 473 865,18 €	9 866 550,97 €
Autofinancement	235 000,00 €	461 199,00 €	+ excédents	628 307,30 €	461 806,78 €
Amortissement	310 000 €	274 000,00 €	<b>TOTAL RECETTES</b>	10 102 172,48 €	10 328 357,75 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	10 102 172,48 €	10 328 357,75 €			

[ **QUELQUES ACTIONS ENTREPRISES QUI NE NÉCESSITENT QUE PEU DE DÉPENSES ET QUI SONT STRUCTURANTES POUR LA COMMUNE...** ]

**MISE EN PLACE D' ACTIONS POUR LA PRÉVENTION SANTÉ**

**Maison de Santé**

Livraison prévue fin 2021  
Gestion par une société immobilière



**Centre de vaccination**

Provisoire selon l'actualité sanitaire  
314 vaccinations à ce jour  
Mise à disposition de La Barbacane

**Centre de test**

Provisoire selon l'actualité sanitaire  
au gymnase tous les matins



**Lutte contre les violences conjugales et sexistes**

Convention signée avec la Préfecture.

**Prévention COVID**

Conseils pour plans de circulations qui respectent les consignes sanitaires



**SOUTIEN À LA VIE ÉCONOMIQUE**

**Soutien aux commerces**



- Dispositif départemental
- Animation internet avec la Chambre des commerces
- Promotion sur les supports municipaux

**Revue des conventions**



- Restauration ambulante

**Gestion du Marché couvert**



- Échéance fin 2021
- Délégation de Service Public

**PÉRIMÈTRE DE SAUVEGARDE DES COMMERCE ET ARTISANAT**

**Développer le commerce de proximité**



- Travail avec la Chambre de commerce engagé.
- Groupe de travail pour définir les zones
- Prémption des baux commerciaux

**Intégration des enjeux dans la révision du PLU**



**Appui du dispositif « Petites Villes de Demain »**

**Amélioration de la signalétique**



Lettre d'information bimestrielle - juin 2021

Mairie de Beynes, Place du 8 Mai 1945, 78650 BEYNES - Tél. : 01 34 91 06 20. Tirage : 4 000 ex.

N° I.S.S.N 2778-5602. Directeur de la publication : Yves Revel, Maire de Beynes. Élus de la commission Communication : Félicien Marguerettaz, Vincent Couric, Céline Morain, Jessica Quellier, Thery Dolléans, Stéphane Tronche, Nelson Dos Santos. Rédactrice en chef : Céline Bruneau. Création maquette : Sandrine Crosato. Mise en page : Sandrine Crosato et Nathalie Formento. Impression : Service communication. Visuel de couverture : Service Communication.

Si vous rencontrez un problème de distribution de la Lettre d'information, contactez le Service Communication au 09 78 04 53 53